FBC.658 1

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DU VIEUX CORDES

ARCHIVES DE PUJOL BEGOUEN

Cordes, le 6 juillet 1914

Cher Monsieur,

Les deux tours de la face, — donc la porte entière, — sont à cette heure la propriété de deux d'entre nous. Quant les fonds de l'Etat et de vos souscriptions seront liquides, les acquéreurs transféreront leur bien soit à vous, soit à nous.

La tour intacte est achetée pour 250f ; mais il a été nécessaire pour ne pas éveiller la cupidité du propriétaire de laisser un tiers passer le contrat à son nom. Cela entraînera le double droit de mutation : environ 30 x 2 Au total cette partie de la porte revaudra à 320 ou 310 environ. Il a été convenu avec la tierce personne qui nous a rendu service que nous la laisserions occuper l'immeuble gratuitement, à charge de l'entretenir en bon état et de ne jamais toucher à l'extérieur sans notre approbation préalable.

La tour à demi détruite n'a pas pu être acquise à moins de 500f. J'ai vu l'heureux propriétaire. Après une

assez longue conversation où j'ai épuisé toute ma rhétorique
la conclusion de M. a été "Il me faut 500f ou je vais continuer la démolition !" De chez moi il s'est rendu chez le Maire pour demander l'autorisation de reprendre les travaux de destruction. Naturellement le maire lui a interdit de remuer aucun moellon au dessus des passants, jusqu'à nouvel ordre.

Cette situation ne pouvait pas durer. Aussi avons nous décidé hier soir dans une réunion du Comité administratif de la Société d'acquérir immédiatement même à 500f. Ce matin une promesse de vente a été signée par le propriétaire. Elle restera déposée chez le notaire jusqu'au moment où nous aurons les fonds : l'acte sera alors dressé soit au nom de la Société archéol. du Midi (si l'État n'admet pas la solution que vous lui avez proposée), soit au nom de la Société du V. Cordes.

Il n'y a donc plus qu'à faire rentrer les fonds des souscriptions et les autres, de façon à clore enfin cette affaire dont les détails et péripéties vous ont absorbé ~~[illegible]~~ si longtemps.

ARCHIVES DE PUJOL BEGOUEN

La conséquence que je prévoyais s'est immédiatement réalisée : on vous offre une autre porte de ville à 2500, une autre à 3500 ! — Le Veau d'or est toujours debout !

Votre tout dévoué

Ch. Portal

Il me semble que, pour simplifier, il vaudrait mieux que ce soit vous qui touchiez la subvention du T.C.F. et des autres souscripteurs. Votre trésorier nous en adresserait le montant en un mandat poste ou autrement.